

Une journée au tribunal des divorces

ILS SE SONT AIMÉS, MARIÉS, QUITTÉS, PARFOIS DÉCHIRÉS, ET FINISSENT AUJOURD'HUI DEVANT CORINNE ARRault, JUGE AUX AFFAIRES FAMILIALES AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PARIS. ELLE NOUS A OUVERT SON BUREAU.

PAR INGRID VALENZUELA PHOTOS SABINE SEGURA

9h30

Elle est entrée en premier dans le bureau de la juge aux affaires familiales du palais de Justice de Paris. La petite quarantaine, elle s'est visiblement mise sur son 31 et son tailleur dénote dans cet espace réduit au décor administratif : un divorce, c'est une table avec un juge (sans robe) derrière, quatre murs et quatre chaises (pour les parties et leur avocat) et un greffier, assis à droite du magistrat, qui prend note sur un vieil ordinateur. Pour le moment, elle est seule face à la juge, qui ne s'embarrasse pas de détours : « Souhaitez-vous toujours divorcer? ». À peine le temps de dire oui que Corinne Arrault, JAF au tribunal de Paris depuis 2006, s'empare de la convention de divorce par consentement mutuel rédigée par cette femme et son ex. À haute voix, elle lit : « Il est établi que l'enfant habitera en résidence alternée, du lundi au dimanche en semaine 1, 3 et 5 du mois au domicile de la mère, et 2 et 4 au domicile du père. Vous confirmez? » L'intéressée confirme et précise : « On a commencé en juin 2012. Cela se passe bien car Monsieur a emménagé à 5 minutes de chez moi. On se partage la même nounou, donc ma fille... enfin, notre fille... conserve ses repères d'une maison à l'autre ». D'un hochement de tête, la juge salue l'initiative avant de s'enquérir du bien-être de l'enfant : « Je vois qu'elle a 5 ans. Ce n'est pas trop dur pour elle de changer constamment de domicile? » Une étrange lueur passe dans les yeux de la mère, où semblent se mêler la culpabilité de s'être séparée et toute la fierté d'avoir fait ça « au mieux ». « Son père et moi, reprend-elle, on est sur la même longueur d'ondes : l'essentiel, c'est que notre fille soit heureuse. Son institutrice a même dit qu'on avait

du mal à croire que ses parents sont séparés, tellement elle a l'air bien dans sa peau! ». Le greffier prend note et la juge poursuit sa lecture. Point par point, elle reprendra chacune des dispositions de la convention afin de valider le consentement de cette femme. « Lorsqu'ils ont un avocat chacun, il n'y a généralement pas de souci. Mais lorsqu'il n'y en a qu'un - ce qui est parfaitement légal -, la convention peut favoriser celui qui paye l'avocat. Mon rôle est de vérifier que les parties se sont vraiment mises d'accord pour rédiger ce contrat, qui établit les règles du jeu concernant leur divorce », éclaire la magistrate.

Il est 9h37 et c'est au tour de Monsieur de faire face à la juge. Parfois au mot près, il confirme les dires de celle qui est encore son épouse. Évoque la nounou commune, l'intérêt de l'enfant « qui passe avant tout » et vante les mérites de leur organisation. Comme elle l'a fait avec Madame, la juge reprend l'ensemble des dispositions de la convention, valide le consentement de l'homme et, parfois, interroge : « Je vois que vous n'avez pas prévu de pension alimentaire? » Monsieur explique qu'il gagne un peu plus que Madame (1000€ par mois, contre 3500€ pour elle) et que la convention stipule qu'il s'engage à couvrir l'intégralité des frais scolaires et extrascolaires. Une dernière question sur la future déclaration fiscale (conjoints? séparés?) et le greffier part dans la salle d'attente chercher Madame, son avocat et celui de Monsieur. Il est 9h43 et le bureau de la juge semble plus exigü que jamais. « Souhaitez-vous toujours divorcer? », demande-t-elle aux deux parties réunies. Deux oui plus tard, son ton se fait plus solennel. On entendrait une mouche voler lorsqu'elle dit : « J'homologue votre convention de divorce et,

POUR LE MOMENT, ELLE EST SEULE FACE À LA JUGE, QUI NE S'EMBARRASSE PAS DE DÉTOURS : « SOUHAITEZ-VOUS TOUJOURS DIVORCER? »

par conséquent, je prononce votre divorce». Si Monsieur retient ses larmes, Madame n'y arrive pas, même s'ils sont séparés depuis deux ans. **Il est 9h46** et ce couple, qui vient de cesser d'être au regard de la loi, quitte le bureau du juge.

9h50

«Je ne le supporte plus», lance la femme qui suit, en guise de préambule. Elle est russe et s'exprime dans un français balbutiant, qui tranche avec sa détermination. «Ça fait trente ans que ça dure. Moi je sais que lui pas changer, jamais. Je veux faire le divorce». Corinne Arrault écoute, constate qu'il n'y a plus d'enfants au foyer, puis s'inquiète du montant des salaires: «Je vois que vous gagnez 1200€ chacun. Votre loyer est de 1000€. Vous savez que, si vous vous séparez, vous ne pourrez pas continuer à vivre ensemble? Madame, êtes-vous sûre de vouloir divorcer?» Ce qui pourrait passer pour une intrusion n'en est pas une. «Il y a des gens qui n'ont objectivement pas les moyens de se séparer, nous décryptera le juge plus tard. Et je reçois ce couple dans le cadre de ce qu'on appelle "une tentative de conciliation". C'est donc mon job d'essayer de les mettre d'accord.»

Ce sera chose faite vingt-cinq minutes plus tard, quand le mari, d'abord opposé au divorce, finira par lâcher, exténué: «C'est bon, on va la faire, sa séparation! Et je ne veux pas qu'elle garde mon nom après». Ces deux-là repartiront avec un contrat d'acceptation de principe de la rupture du mariage, préambule à une procédure officielle de divorce. La magistrate se désole: «Je ne sais pas comment ils vont s'en sortir financièrement...»

10h10-12h10

Les procédures s'enchaînent. Consentement mutuel après consentement mutuel. Comme l'a constaté Corinne Arrault depuis ses débuts, «il y a de moins en moins de divorces pour faute». Pas de faute, ou juste celle à pas de chance, qui fait pleurer à l'unisson le couple de 10h10. Ils ont à peine quatre ans de mariage au compteur, disent encore «notre appartement» et se sourient entre les larmes au prononcé officiel de leur échec. Les couples de 10h30 et de 11h50 ressemblent sociologiquement au premier couple du matin: d'anciens époux aux revenus assez

confortables pour se reloger sans problème. «La garde partagée, qui est la solution idéale pour que les deux parents conservent un vrai lien avec les enfants, coûte cher!», souligne la magistrate. Le (bon) divorce serait-il réservé aux riches? «Il y a l'argent évidemment, et surtout l'égalité de revenus entre ex-conjoints. Lorsque le divorce entraîne une forte diminution de votre train de vie, vous vous retrouvez dans une position d'infériorité qui ne vous aide pas forcément à faire valoir vos droits...» **Sauf que**

CONSENTEMENT MUTUEL APRÈS CONSENTEMENT MUTUEL... COMME LA CONSTATÉ CORINNE ARRAULT DEPUIS SES DÉBUTS. «IL Y A DE MOINS EN MOINS DE DIVORCES POUR FAUTE».



«Les procédures se sont pacifiées»

Inscrite au Barreau des Hauts-de-Seine, Coralie Cota exerce comme avocate depuis 1998 et plaide très régulièrement au Tribunal de Grande Instance de Paris. Elle a vu le divorce évoluer au cours des quinze dernières années. Et se félicite de la diminution des histoires conflictuelles à la Kramer contre Kramer. Interview.



«femmes plus disposées à mettre de l'eau dans leur vin afin d'organiser au mieux leur future vie de parents séparés.

Il y a pourtant encore des situations où cela tourne au vinaigre... Oui, quand les personnes ont accumulé trop de souffrance et de non-dits pendant leur vie commune. La procédure devient alors une façon de faire payer l'autre. C'est la femme trahie qui veut déjouer son ex-mari qui l'a trompée avec sa meilleure amie. Mon rôle d'avocate est de défendre les intérêts de mon client mais aussi de faire entendre, à ceux qui en sont capables, que le ressassement peut être contre-productif. D'autant plus que les juges ont du mal à supporter les gens braqués qui s'écharpent à n'en plus finir.

On entend souvent dire que les femmes sont favorisées par rapport à la garde des enfants? Les juges sont des êtres humains et reflètent donc la société, laquelle continue à considérer qu'un enfant en bas âge a plus besoin de sa mère que de son père. Il faut d'abord rappeler que les pères qui demandent la garde principale de leurs enfants sont minoritaires. Lorsqu'elle leur est accordée, c'est généralement parce que la mère est «défaillante». Pour les gardes alternées, le juge doit baser sa

décision sur des critères tels que la proximité géographique et l'âge de l'enfant. Quand il a moins de 3 ans, il a plus de chances de se voir confier à sa maman, surtout si elle s'oppose à ce mode de garde.

Y a-t-il des divorces idéaux?

Tous les divorces sont douloureux. J'ai des clients qui n'ont pas exprimé leur souffrance au motif qu'il est devenu banal de se séparer. Pourtant, ils souffrent. Après, il y a de multiples façons d'entériner le deal d'une vie commune. La plus simple est le consentement mutuel, à condition que cela soit un vrai consentement mutuel! Lorsque les deux parties se sont réellement mises d'accord, et sur la fin de leur vie commune, et sur l'organisation de leur vie de parents séparés, alors l'audience chez le juge ne pose pas de problème. Ce qui ne veut pas dire que personne ne se mettra à pleurer... Le cérémonial du divorce rappelle celui du mariage et on signe l'acte de décès.

Le divorce est-il un luxe de riches? Je rappelle toujours à mes clients qu'il entraîne un appauvrissement. Même lorsqu'on obtient une pension alimentaire (avec! La rupture de la vie commune implique des charges incompressibles (loyer, nourriture...) à assumer seul/e alors qu'elles

étaient auparavant partagées. On voit d'ailleurs des couples cohabiter pendant des années avant de divorcer, faute de pouvoir se reloger séparément. La garde alternée coûte particulièrement cher, car elle suppose que chacun ait les moyens de s'offrir un toit suffisamment grand pour recevoir les enfants. Souvent, les pères en garde alternée ne comprennent pas pourquoi ils doivent verser une pension. Mais qui dit garde alternée dit proximité géographique et obligation pour la maman de rester dans le quartier de papa, même si elle n'a plus les moyens d'y vivre.

Croit-on encore au couple quand on fait votre métier?

Au début, c'était dur. Dur de voir des couples se déchirer, incapables de communiquer. Je me souviens d'un client qui, à peine entré dans mon cabinet, avait lancé: «Trente ans de mariage, vingt-neuf ans de malheur!» Après, on se construit une carapace, on cesse d'être dans l'empathie à 100%, sinon on n'est pas professionnelle. À chaque instant, tous ces couples me rappellent combien la réussite d'une vie commune est une affaire de chance mais surtout de communication.

14h00

► Le couple qui vient d'arriver illustre ce déséquilibre. Après vingt-sept ans de concubinage, Monsieur et Madame viennent régler la question de la garde de leur dernier, 12 ans. Elle est infirmière, gagne 2000€ par mois et est assistée d'une avocate. Lui touche 600€ de chômage, ne voit son fils qu'un week-end sur deux, du samedi 12h au dimanche 18 heures, « parce que sa mère veut qu'il fasse ses devoirs avec elle ». Pour les vacances, idem: trois semaines au mois d'août, au lieu des quatre prévues, car « Lucas a besoin d'être avec sa maman avant la rentrée ». Alors, ce père s'insurge: « Ça veut dire quoi "autorité parentale partagée"? Mon fils a beaucoup grossi, il ne va pas bien! Et à part m'envoyer un bulletin de notes chaque trimestre, on ne me demande jamais rien! » Du tac au tac, la juge répond: « Je vois dans le dossier que vous vous plaignez de ne pas avoir été informé de la date de pré-entrée de Lucas. Mais vous auriez pu appeler son collègue, non? » À l'image de la plupart des pères, cet homme-là, qui semble très attaché à son enfant, n'a même pas envisagé d'en demander la garde... comme si sa précarité financière suffisait à le disqualifier. « À revenu égal, les parents optent souvent pour la garde partagée. Si la mère a moins d'argent, elle demande généralement la garde et une pension. L'inverse est extrêmement rare. »

15h00-17h00

« Vous pensez que les hommes ne sont bons qu'à payer? », répète en boucle le dernier père de la journée, furieux que son ex - qu'il appelle « la plaignante » - ose lui demander une pension alimentaire. Ces deux-là sont séparés depuis cinq ans. Ils ont instauré à l'amiable une garde partagée pour leurs filles et se sont arrangés entre eux pour se rembourser certains frais. Ils passent aujourd'hui devant la justice car, selon l'avocate de Madame, « Monsieur a arrêté de rembourser il y a deux ans. Il doit 2700€ à ma cliente, qui est fatiguée de se battre et souhaiterait instaurer le versement d'une pension ». À défaut d'avocat, Monsieur a de la pugnacité à revendre et une demi-douzaine de classeurs remplis de pièces: « Vous voyez bien que j'ai toujours payé! Regardez ce mail! Et ces factures! En fait, c'est elle qui me doit de l'argent! » Il a la voix qui tremble et peine à contenir sa rage. « Moi, je suis un vrai père, je m'occupe de mes filles, pas comme ceux qui voient leur

« VOUS PENSEZ QUE LES HOMMES NE SONT BONS QU'À PAYER? », RÉPÈTE EN BOUCLE LE DERNIER PÈRE DE LA JOURNÉE, FURIEUX QUE SON EX - QU'IL APPELLE « LA PLAIGNANTE » - OSE LUI DEMANDER UNE PENSION ALIMENTAIRE.

gosses deux fois par mois et envoient une pension pour se débarrasser. D'ailleurs, pourquoi c'est toujours les pères qui payent? Pourquoi elle ne me verserait pas une pension, elle? » Tandis que le greffier le scrute, attentif au moindre accès de violence, l'avocate de son ex n'hésite pas à le titiller: « Si vous avez des problèmes, il faut aller voir un psy... » Cela fait 1h30 que l'audience a commencé et Monsieur vient enfin de refermer ses classeurs. Dans un sanglot, il prononce pour la première fois le prénom de celle qui fut son épouse pendant dix ans: « Si vous sachiez, Madame la Juge, comme j'ai souffert quand Evelyne m'a quitté du jour au lendemain. Quand on vous a fait un tel coup, vous ne pouvez plus avoir confiance ». Il est presque 17 heures et Corine Arrault prend la parole: « Je ne vais pas statuer aujourd'hui mais je vous rappelle que vous êtes en garde partagée et donc condamnés à vous entendre. Vous devez arrêter de ressasser le passé et renouer le dialogue ». Car comme l'a joliment dit le divorcé de 10h10, en séchant ses larmes au sortir de l'audience: « Aller à son divorce, c'est comme aller à un enterrement. Il faut savoir faire le deuil de plein de bonnes et de mauvaises choses ». ●

CHIFFRES CLÉS

Source: La Chancellerie.

- 130 000 divorces environ sont prononcés chaque année.
- 44,7% des mariages se soldent par un divorce.
- 80% des parents choisissent d'un commun accord le lieu de résidence de l'enfant. Ils optent à 71% pour une garde chez la mère, à 19% pour la garde alternée. Seulement 10% choisissent la résidence chez le père.